



CONTRAT DE SAILLIE 2022

FEYRWAK DES BERTAINES
Étalon Welsh Approuvé Welsh - PFS

| Acheteur | Vendeur |
|-----------------|--|
| Société: | Société: Elevage de Chantime |
| Nom: | Nom: Beuret |
| Prénom: | Prénom: Charlène |
| Adresse: | Adresse: 8 Route de Decize « Les Galmins » |
| Code Postale: | Code Postale: 03400 |
| Ville: | Ville: Saint Ennemonde |
| Téléphone: | Téléphone: 06.11.83.46.04 |
| eMail: | eMail: elevagedechantime@hotmail.com |

L'acheteur achète une saillie en monte en main de l'étalon FEYRWAK DES BERTAINES pour la jument ci dessous :

NOM:

Race:

Sire:

Suivée en 2022 : oui ou non (rayer la mention inutile)

CONDITIONS DE VENTE 2022:

| | | |
|---|--|--|
| IAC (2 doses de 8 paillettes) Avec Solde Poulain Vivant | 150€ TTC à la réservation + 120€ TTC de transport + 250 € au 01/10 Jument Pleine | |
| Monte en main Avec Solde Poulain Vivant | 150€ TTC à la réservation + 250 € au 01/10 Jument Pleine | |
| Pension jument non suivée Pension jument suivée Echographie ponctuelle Suivi gynécologique (DG 14j inclus) | 9€ TTC 11€ TTC 25€ TTC 80€ TTC | |

Ce contrat donne droit à une saillie en IAC ou monte en main.

Test sanitaire : métrite & artérite sera demandée, datant de moins d'un mois au moment de la saillie pour la monte en main. En cas de doute, **Charlène BEURET** a autorisation de montrer la jument à un vétérinaire compétent aux frais du propriétaire. Le propriétaire est conscient que la monte en main à des risques, et qu'il ne tiendra **Charlène BEURET** ou l'étalon responsable. La saillie sera valable pour la jument décrite dans le contrat pour 2 cycles au de la un check up gynécologique sera effectuée par un vétérinaire compétent aux frais du propriétaire si celui ci le souhaite. Au delà, la réservation reste due. La réservation de la saillie est effective au retour du présent contrat signé, accompagné du/ dès chèque(s) à l'ordre de : **Charlène BEURET – Elevage de Chantime.**

* Un chèque pour la Réservation non remboursable quelques soit l'offre choisie

* Un chèque pour le solde de saillie encaissable au 01/10 jument pleine. Seul un certificat vétérinaire de vacuité sera pris en compte. Sans nouvelles de l'acheteur au 02/10, la jument sera considérée comme pleine.

Les juments supérieures à 145cm auront un suivi gynécologique.

Au départ de la jument, le propriétaire devra s'acquitter de la facture de pension. Les juments suivées sont hébergées en box/ paddock.

Le certificat de naissance n'est envoyé qu'après encaissement du solde.

Pour l'IAC, l'acheteur est propriétaire des paillettes. Toutes autres juments inséminés avec ce lot de paillettes devra remplir un contrat de saillie avec comme tarif le solde décrit décrit ce contrat (deux cent cinquante euros).

Ce contrat doit être retourné en deux exemplaires à Charlène BEURET, lu & approuvé, signé et accompagné de ses règlements.

Le Vendeur

L'Acheteur